

Campagnol intègre des téléservices

3 téléservices communaux



Posez une question ! (Saisine par voie électronique)



Copie d'acte d'état civil



Payer en ligne vos factures

Demande d'actes d'Etat-Civil

Pourquoi ?

Permettre à vos administrés, à ceux qui sont nés sur votre commune ou qui s'y sont mariés, de demander une copie de leur acte depuis votre portail de téléservices.

Qu'est-ce que c'est ?

Des formulaires types sont disponibles.

Simplement, le demandeur remplit les champs requis. Vous recevez en mairie sa demande de manière dématérialisée.

Libre à vous ensuite de notifier les modalités d'envoi.

En conformité avec la réglementation en vigueur



- Timbre numérique : saisine par voie électronique & Silence vaut acceptation
- Règlement général sur la protection des données à caractère personnel
- Décret 1^{er} août 2018 – Proposer un moyen de paiement en ligne

SVE - Saisine par Voie Electronique

Pourquoi ?

Mettre en conformité votre commune avec la loi : le droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique.

Qu'est-ce que c'est ?

Un formulaire aux normes, permettant à vos citoyens de vous poser une question, de vous faire une demande, et d'ajouter des pièces jointes.

Les demandes sont horodatées, afin de respecter les délais pour les requêtes soumises au SVA (Silence Vaut Acceptation). Et si elles ne concernent pas directement votre commune, vous pourrez les transmettre à l'administration concernée, tout en gardant une traçabilité pour informer le demandeur.

Paiement en ligne via TIPI

Pourquoi ?

Mettre en conformité votre commune avec la loi : les collectivités territoriales devront disposer d'un moyen de paiement en ligne à partir de 2019.

Qu'est-ce que c'est ?

La commune conventionne avec la Trésorerie pour accepter le paiement des titres via la plateforme de la DGFIP.

Les administrés pourront régler par CB les sommes afférentes à partir du site communal.

une connexion France Connect

L'Identité Numérique de La Poste, validée par les services du Premier Ministre, est un service gratuit pour l'utilisateur.

Le citoyen peut donc accéder aux téléservices de sa commune, via son site internet, en se connectant de manière sécurisée grâce à France Connect.

Depuis son compte personnel France Connect, il pourra accéder aux téléservices d'autres organismes (AMELI, centre des impôts...) et effectuer de nombreuses démarches en ligne.

Les données personnelles sont préenregistrées, inutile de les ressaisir.



Accès aux téléservices par vos administrés

Sur votre site communal, vos administrés pourront accéder au portail de téléservices, depuis un onglet dans le menu de votre site et/ou grâce au bouton d'accès sur la page d'accueil.

Actualités ▾ La mairie ▾ La commune ▾ **Démarches en ligne**

Démarches en ligne

Portail de connexion et d'accès aux téléservices

mon **comptecitoyen.fr**

Le nom de votre commune

Identifiez-vous

Si vous disposez déjà d'un compte, connectez-vous avec l'identifiant et le mot de passe qui vous ont été fournis.

Identifiant ou adresse e-mail

Mot de passe

SE CONNECTER — ou — **S'identifier avec FranceConnect**

Rester connecté(e) [Mot de passe oublié](#)

Pourquoi créer votre compte ?

En créant votre compte, vous simplifierez vos démarches, accéderez à l'historique de vos demandes et bénéficierez d'un coffre-fort numérique permettant de stocker les pièces justificatives nécessaires.

CRÉER UN COMPTE [Conditions générales d'utilisation](#)

Contactez la mairie

- Poser une question

Mes factures

- Paiement en ligne

Demandes d'actes

- Demande de copie d'actes d'état civil

Gestion des demandes par les agents de votre commune

Depuis une interface de gestion dédiée, dotée d'un accès sécurisé, **vos secrétaires de mairie pourront facilement traiter toutes les demandes reçues**, que ce soit depuis le formulaire de saisine du site internet, par courrier, ou par téléphone : **un véritable guichet unique et numérique.**

Les demandes pourront également être transmises aux services ou administrations concernées, et suivies par la mairie qui a réceptionné la demande de départ : une véritable traçabilité de la demande pour garantir la continuité du service, la communication auprès de vos administrés.

Support et formation pour faciliter la prise en main

Votre commune sera dotée d'un service aussi performant que les grandes villes, avec l'accompagnement spécifique de l'Assistance Campagnol.